

6 Société et Culture

Front social/Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag)

La grève est suspendue



Les membres du bureau exécutif du Synamag lors de l'assemblée générale d'hier.



Vue partielle des magistrats présents.

COE

Libreville/Gabon

LE Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a décidé de suspendre son mouvement de grève. La décision a été prise hier à l'issue d'une assemblée générale tenue au palais de Justice de Libreville. Pour cette suspension de leur mouvement, les magistrats évoquent la vacance judi-

ciaire, qui arrive dans quelques semaines, et les avancées de certains points contenus dans leur cahier de revendications.

Pour mémoire, c'est le 11 mai 2017 que le Synamag a tenu sa dernière assemblée générale, visant à reconduire le mouvement de grève.

Depuis lors, deux séances de négociations ont été organisées avec la tutelle, au sortir desquelles des avancées obtenues sur les six points de désaccord, sont non néglig-

geables. Les cinq principaux ont même véritablement évolué dans le sens souhaité par les grévistes.

D'abord, s'agissant des bâtiments devant abriter les juridictions administratives des villes de Franceville et Port-Gentil. Dans la première ville citée, des locaux ont été trouvés et les travaux vont être lancés incessamment. Et dans la seconde localité, les bâtiments sont en réfection.

Ensuite, les locaux qui abritent le ministère de l'Égalité

des chances, à Batterie IV, ont été mis à la disposition du département de la Justice et seront affectés au tribunal administratif et à la Cour d'appel administrative. Ce qui est un acquis important. Puis, par rapport aux costumes d'audience, la commande a été lancée et ceux-ci seraient déjà en confection pour être livrés, en principe, à la fin de ce mois de juin.

Concernant le décret 404, il est effectif depuis le 25 mai dernier, en attendant son

aménagement.

S'agissant des correctifs à apporter aux mutations des magistrats de l'ordre judiciaire à celui administratif, la tenue des assises du Conseil supérieur de la magistrature est attendue pour en tenir compte.

Enfin, concernant la Prime d'incitation à la performance (PIP) de 2014, une première tranche a déjà été versée aux ayants-droit. Les négociations se poursuivent pour le règlement de la seconde partie.

Suite à ces avancées positives, Justin Loundou, vice-président 1 du Synamag commente : « les collègues ont fait preuve de beaucoup de sagesse et de responsabilité, en décidant de suspendre le mouvement. Le Synamag n'a pas pour objet de perturber les activités judiciaires du pays. Nous gardons espoir que le gouvernement tiendra ses engagements, afin que l'année judiciaire qui commencera en octobre se déroule dans la sérénité ».

Grève aux Affaires sociales et à la Santé

Les blouses blanches ne lâchent rien !

Anita J.TSOUMBA

Libreville/Gabon

"LA grève continue jusqu'à ce que le gouvernement nous paie la PIP. S'ils veulent nous couper les salaires, qu'ils le fassent.(...). Par ailleurs, le service minimum sera élargi en augmentant les quotas des usagers à recevoir par jour dans chaque service, et les centres de santé qui étaient en arrêt reprennent les activités sur la base du nouveau service minimum", a indiqué Serghes Mikala Moundanga, secrétaire général du Syndicat national des personnels de santé (Synaps). C'est le



Serges Mickala Moundanga, SG Synaps, au sortir de l'AG d'hier.

mot d'ordre donné hier par les personnels de Santé et des Affaires sociales réunis en assemblée générale au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul).

Une rencontre qui se tenait au lendemain d'une autre, vendredi, entre les responsables syndicaux, le ministre de la Santé, Léon N'zouba, et son collègue du Budget, Ma-



Le service minimum au CHUL.

thias Otounga Ossibadjou. Au cours des échanges, les membres du gouvernement avaient, une fois de plus, demandé la suspension du mouvement, non sans avoir

rappelé aux syndicalistes la législation en matière de grève dans le pays.

Il faut noter que hormis le paiement de la Prime d'incitation à la performance

(PIP) du 2e trimestre 2015, qui constitue le principal point d'achoppement entre le gouvernement et ces syndicats, plusieurs insuffisances ont été dénoncées par les "blouses blanches" : les plateaux techniques en souffrance qui demandent à être renouvelés, la formation des agents capables d'utiliser le matériel de dernière génération disponible dans les CHU notamment; la réhabilitation de l'hôpital psychiatrique de Melen, financée à hauteur de 500 millions de francs en 2015 et toujours pas en finition.

« Ces points méritent qu'un regard plus appuyé y soit consacré, le moment venu », souhaitent les intéressés.

Quid du service minimum ?

AJT

Libreville/Gabon

DANS les services d'urgence des CHU, CHR et

centres médicaux, seules les urgences vitales seront dorénavant reçues. Pour le bloc opératoire, uniquement l'urgence signalée. Les services techniques tels que les laboratoires

ne recevront que dix (10) malades externes par jour. ORL, Ophtalmologie, stomatologie et dermatologie : 5 malades par jour. En pédiatrie, seuls 15 malades seront reçus. 10 en

gynécologie, médecine, chirurgie et vaccination. Pour les dispensaires et centres de santé, les services de consultation externes ne recevront que 10 malades en stomatolo-

gie, 10 en vaccination, 10 au laboratoire, 5 en médecine, 10 en pédiatrie, 5 en dermatologie, 5 en chirurgie. Par ailleurs, les maternités, quant elles, seront ou-

vertes aux usagers ainsi que les autres structures sanitaires telles que les CTA, l'hôpital spécialisé de Nkembo, l'hémodialyse et l'Institut de cancérologie.

Éducation/Caravane de la sécurité alimentaire de l'Agasa au lycée national Léon Mba

Les futurs bacheliers scientifiques comme cible

R.H.A

Libreville/Gabon

La démarche de l'Agence gabonaise de la sécurité alimentaire vise à susciter des vocations.

LE directeur général de l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa), Sylvain Patrick Enkoro, et ses collaborateurs, poursuivent leur campagne de sen-

sibilisation et de vulgarisation des différents métiers de leur structure au sein des établissements scolaires de Libreville. Dernière étape, le lycée national Léon Mba, l'un des plus grands établissements secondaires du pays. Le lancement ayant eu lieu au lycée Mohamed Arisani à Nzeng-Ayong.

L'échange avec les élèves des classes de terminale scientifique, principale cible de l'Agasa, s'est déroulé dans la salle des Archives, en présence du personnel



Le DG de l'Agasa, Sylvain Patrick Enkoro, s'adressant aux élèves des Terminale C et D du lycée Léon Mba.

d'encadrement. Lors de son intervention, le DG de l'Agasa, a rappelé à ses

jeunes hôtes que « la structure a été créée, le 18 février 2011. Elle n'a commencé à fonctionner réellement qu'à partir de 2013 ». Et que « ses missions consistent, entre autres, à prévenir, évaluer et gérer les risques sanitaires et nutritionnels présents dans les produits alimentaires destinés à la consommation humaine et animale, depuis la production jusqu'à leur distribution ».

Tout comme l'Agence est appelée à donner un avis et une assistance scientifique

et technique dans tous les domaines ayant un impact sur la sécurité alimentaire. Mais, a-t-il précisé, pour atteindre ces résultats, il faut disposer d'un personnel qualifié et rompu à la tâche. C'est pourquoi, « la direction générale a décidé d'initier une campagne de sensibilisation et de communication au sein de certains établissements secondaires du pays pour susciter la vocation auprès des élèves des classes de terminale scientifique, en l'occurrence ceux des séries

D et C ».

Ainsi, l'Agasa voudrait amener les futurs bacheliers à s'inscrire dans les filières donnant droit à la formation aux métiers de docteurs vétérinaires, d'ingénieurs agronomes et d'inspecteurs phytosanitaires.

Satisfaits et instruits de l'exposé, plusieurs élèves ont manifesté leur volonté de tenter une aventure dans les différentes branches présentées par le DG de l'Agasa.